

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 27 juin 2022
à 18h30.

Sont présents: Mme Guylaine Aubin, mairesse
M. Luc Harvey, directeur général/greffier-trésorier
M. René Roy, conseiller
Mme Guylaine Lemelin, conseillère
M. Jocelyn Lehouillier, conseiller
Mme Sylvie Leblond, conseillère

Sont absents : M. Yves Béchar, conseiller
M. Gaston Fortier, conseiller

-
1. Ouverture de la séance;
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
 3. Octroi de contrat – Rénovation de l'extérieur du bâtiment de la caserne sise au 141, rue de l'Église;
 4. Octroi de contrat – Rénovation de la salle Alfred Gagnon sise au 35, rue de l'Église;
 5. Adoption du règlement d'emprunt numéro 2022-755 d'un montant de 917 994 \$ pour la construction d'un dépôt à neige avec modifications;
 6. Levée de la séance.

-
1. Ouverture de la séance

À 20 h, Mme la mairesse Guylaine Aubin ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

177-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

3. Octroi de contrat – Rénovation de l'extérieur du bâtiment de la caserne sise au 141, rue de l'Église

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des prix pour un contrat de gré à gré pour la rénovation de l'extérieur du bâtiment de la caserne sise au 141, rue de l'Église, selon les spécifications du cahier des charges;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire a adopté le règlement numéro 2018-674 relatif à un règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que six (6) entreprises ont été invitées et qu'une (1) offre a été reçue soit :

Construction G. Vachon et Fils inc.	64 308,40 \$ taxes non incl.
-------------------------------------	------------------------------

178-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'offre de prix en date du 2 juin 2022 de l'entreprise Construction G. Vachon et Fils inc., au prix de 64 308,40 \$ taxes non incluses pour la réalisation des travaux selon les spécifications du cahier des charges.

QUE la dépense soit défrayée à même le programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

4. Octroi de contrat – Rénovation de la salle Alfred Gagnon sise au 35, rue de l'Église

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des prix pour un contrat de gré à gré pour la rénovation de la salle Alfred Gagnon sise au 35, rue de l'Église, selon les spécifications du cahier des charges;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire a adopté le règlement numéro 2018-674 relatif à un règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire réaliser uniquement les projets 1 et 7 de l'offre de prix;

CONSIDÉRANT que six (6) entreprises ont été invitées et qu'une (1) offre a été reçue soit :

Construction G. Vachon et Fils inc.

69 785,00 \$ taxes non incl.

179-2022

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers d'accepter l'offre de prix en date du 2 juin 2022 de l'entreprise Construction G. Vachon et Fils inc., au prix de 69 785,00 \$ taxes non incluses pour la réalisation des projets 1 et 7 selon l'offre de prix.

QUE la dépense soit défrayée à même le programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

5. Adoption du règlement d'emprunt numéro 2022-755 d'un montant de 917 994 \$ pour la construction d'un dépôt à neige avec modifications

Ce point est reporté à la prochaine séance.

6. Levée de la séance

180-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Luc Harvey
Directeur général/greffier-trésorier

Guylaine Aubin, mairesse

Je, Guylaine Aubin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.